

SECTIONS INTERNATIONALES. L'ENSEIGNEMENT DE FRANÇAIS AU LYCEE

L'enseignement du français au lycée poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus scolaire des élèves : la constitution d'une culture personnelle, la consolidation de leurs compétences fondamentales d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

La discipline vise à transmettre la connaissance et le goût de la langue ainsi que le plaisir de la littérature, à encourager les pratiques de la parole, de l'écriture et de la lecture qui sont au cœur des humanités, pour favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des œuvres.

Elle prend ainsi sa place au carrefour des arts et des humanités.

L'horaire alloué à l'enseignement du français est de 5 périodes en 2^{nde}, 5 périodes en 1^{ère}. Le programme d'enseignement se décline en 2^{nde} et en 1^{ère} suivant deux axes :

- Etude de la langue

Plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit, au lycée, d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives ou par des approfondissements.

- Littérature

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la 2^{nde} et la 1^{ère}. Le professeur fonde son enseignement, selon les objets d'étude, sur un parcours autour d'une question littéraire ou sur la lecture intégrale d'une œuvre présentée dans son contexte historique, artistique et culturel. En 1^{ère}, ces œuvres sont déterminées chaque année par un programme national.

Ces objets d'étude sont les suivants :

En 2^{nde} :

- La poésie du Moyen Âge au XVIIIe siècle
- La littérature d'idées et la presse du XIXe siècle au XXIe siècle
- Le roman et le récit du XVIIIe siècle au XXIe siècle
- Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle

En 1^{ère} :

- La poésie du XIXe siècle au XXIe siècle
- La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle
- Le roman et le récit du Moyen Âge au XXIe siècle
- Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle

Le bac de français

L'enseignement de français dans le tronc commun concerne seulement les classes de 2nd et de 1^{ère}. En Terminale, c'est l'enseignement de la philosophie qui assure la continuité de la formation littéraire. Les élèves désireux de bénéficier d'un enseignement littéraire approfondi

peuvent également choisir pour le cycle 1^{ère}-Terminale la spécialité « Humanités, Littérature, Philosophie ».

Les élèves de 1^{ère} présentent en fin d'année les épreuves anticipées de français du baccalauréat (EAF). Celles-ci se composent de :

a) Une épreuve écrite de 4h (coefficient 5). Le candidat compose au choix sur un commentaire de texte ou une dissertation portant sur les œuvres au programme.

b) Une épreuve orale de 20mn avec 30 mn de préparation (coefficient 5). Cet examen se compose de deux parties :

- Exposé sur un des textes étudiés dans l'année choisi par l'examineur (10mn) suivi d'une question de grammaire (2mn)
- Entretien avec l'examineur portant sur une œuvre choisie par le candidat (8mn)

Les programmes d'enseignement sont présentés de manière détaillée sur le site « Eduscol »

<https://eduscol.education.fr/cid144098/francais-bac-2021.html>